

> événement

Natura 2000

Feu vert !

Le site des Marais de l'Erdre frappe à la porte du réseau européen Natura 2000. Son Document d'objectifs ayant été approuvé en mai dernier, place aujourd'hui aux actions sur le terrain.

Voté ! Réuni le 23 mai 2003 sous la houlette du Syndicat mixte EDEN, le Comité de pilotage du site pilote des Marais de l'Erdre, présidé par le Préfet de Loire-Atlantique, a validé son Document d'objectifs, étape incontournable pour intégrer le futur réseau européen Natura 2000. Une vingtaine d'actions, détaillées au sein de ce document, révisable tous les 6 ans, n'attendent plus désormais que leur mise en œuvre sur le terrain.

Gestion et orientation

Il aura donc fallu plus de 6 ans pour obtenir un consensus sur le périmètre du site et parvenir à l'élaboration de ce Document d'objectifs, véritable plan de gestion et outil d'orientation proposant des mesures contractuelles de conservation du patrimoine naturel communautaire. Depuis 2000, l'EDEN, en tant que « maître d'œuvre » du projet, avait ainsi efficacement relancé la concertation locale en créant des groupes de travail géographiques (Marais de Mazerolles, Erdre et ses autres marais) et thématiques (Agriculture, Tourisme, Chasse-Pêche-Industrie), présidés par des élus locaux, coordonnés par Donatien de Sesmaisons.

Des milieux et des hommes

Car ce Document d'objectifs n'est autre que la transcription française de la Directive européenne « Habitat, Faune, Flore », adoptée en 1992 et clef de voûte du futur réseau Natura 2000. Son objectif : la préservation du patrimoine naturel remarquable (à l'exclusion des oiseaux qui possèdent leur propre directive) des pays membres à travers un réseau cohérent de sites labellisés. Une préservation qui devra également tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles régionales. L'enjeu n'est pas en effet de mettre la nature sous cloche mais bien de la concilier avec les activités humaines existantes sur place... Comme ce sera le cas dans les Marais de l'Erdre !

L'intégralité du Document d'objectifs du site des Marais de l'Erdre est téléchargeable sur le site internet de l'EDEN : www.eden-sur-erdre.fr.st



Loutre d'Europe.



La carte d'identité du site

S'étirant sur 7 communes, le site des Marais de l'Erdre retenu pour le projet Natura 2000 couvre 2 500 hectares. Le travail réalisé sur ce territoire dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs a permis d'identifier les habitats naturels et espèces animales d'intérêt communautaire. Sans oublier les autres richesses... naturelles et humaines.

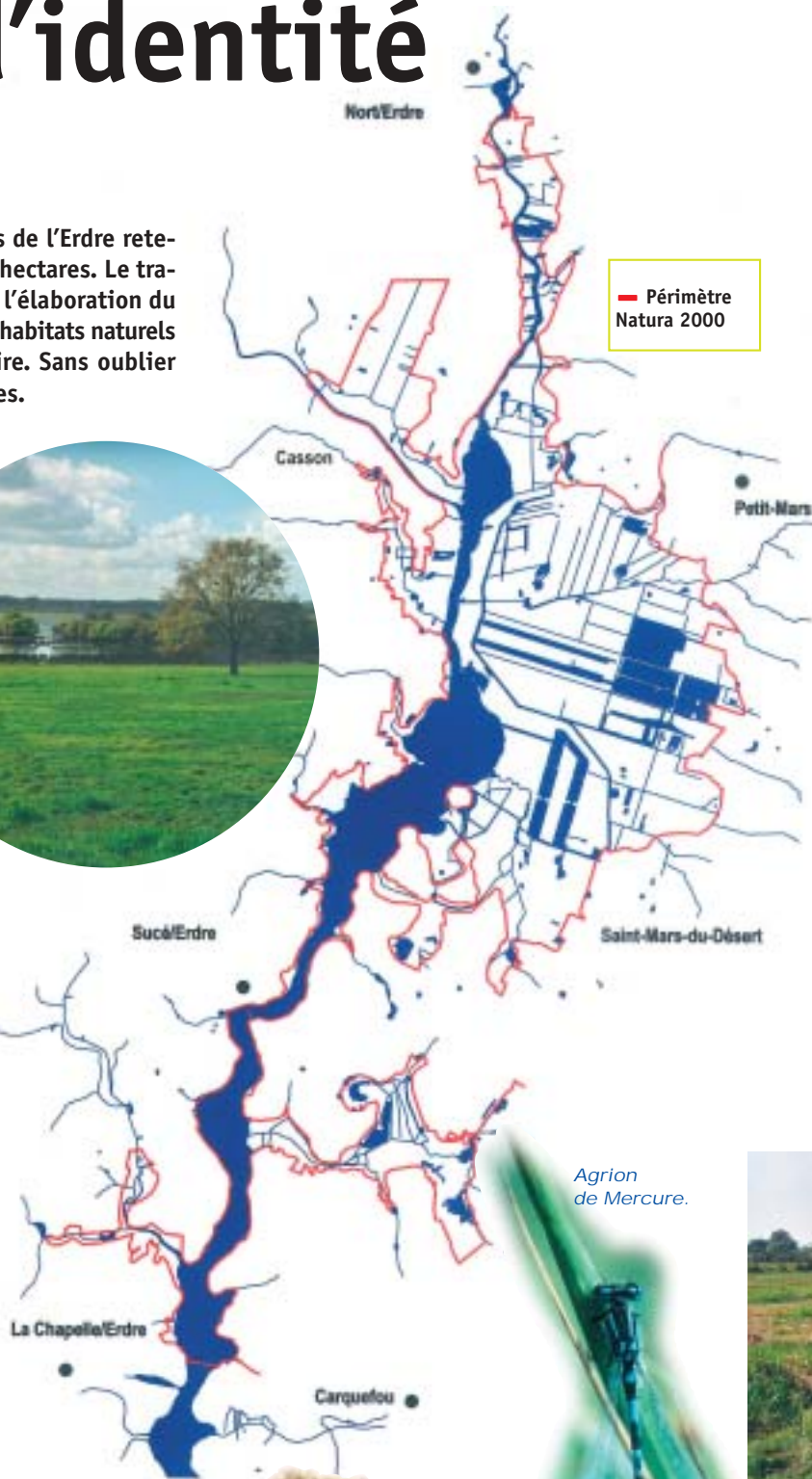
Communes concernées : Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, La Chapelle-sur-Erdre, Carquefou, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Casson.

Habitats d'intérêt communautaire : 14 habitats ont été répertoriés lors de l'inventaire écologique (ex : prairies humides des sols tourbeux, vieilles chênaies...). Parmi eux, 4 ont été jugés prioritaires : la tourbière active à Bruyères et Sphaignes (à Logné, dernière tourbière active de plaine du sud-ouest de l'Europe), le bas marais à Marisques (roselière localisée au sud des marais de Mazerolles), les tourbières boisées (en bordure de la tourbière de Logné) et les forêts alluviales à Aulnes glutineux (boisements marécageux présents sur l'ensemble du site).

Espèces d'intérêt communautaire : le site abrite au total 10 espèces, dont 1 végétale (le Flûteau nageant) et 9 animales, à savoir l'Agriion de Mercure (libellule), l'Écaille chinée (papillon), le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne (coléoptères), le Triton crêté (amphibien), la Loutre d'Europe et 3 espèces de chauve-souris.

Autres habitats et espèces d'intérêt patrimonial ou écologique : d'autres habitats (prairies humides de bordure de marais, saulaies et aulnaies...) et plus d'une centaine d'espèces faunistiques et floristiques ne figurant pas dans la liste de la Directive Européenne ont également été répertoriés lors du travail de concertation. On peut citer la Fougère des marais, appelée Osmonde royale, ou le Rossolis à feuilles rondes (Drosera), plante carnivore que l'on retrouve dans les tourbières. Sans oublier les milieux naturels qui présentent un intérêt écologique d'ensemble, comme le marais de Blanche-Noë, les marais et l'île de Mazerolles, la rivière Erdre, le vallon de l'Hocmard...

Usages et activités humaines : de nombreuses activités, recensées sur le site, ont un rôle à jouer dans la gestion et la préservation des lieux. Activités professionnelles : agriculture (31 exploitants), pêche (3 professionnels), chasse (1 société de chasse sur Mazerolles). Activités industrielles : 3 entreprises d'extraction de tourbe, 1 chantier naval. Loisirs : chasse, pêche, plaisance, sports nautiques (9 structures), randonnées.



Agriion de Mercure.



Programme d'actions

Les 22 temps forts

Diversité des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, des espèces protégées... Mais aussi régulation des régimes hydrauliques, prévention des inondations, auto-épuration des eaux de ruissellement... Les zones humides constituent un patrimoine remarquable et fonctionnel à plus d'un titre. C'est pourquoi le programme d'actions défini au sein du Document d'objectifs des marais de l'Erdre s'articule autour de 3 grands axes stratégiques, à l'intérieur desquels 22 fiches actions ont été définies.

Conservation et gestion des habitats d'intérêt communautaire :

fiches actions 1 à 7

Conservation et gestion extensive (6 fiches) : du réseau bocager, des prairies humides, des roselières, des mégaphorbiaies, des milieux tourbeux, des boisements remarquables ; Restauration des milieux en cours d'enfrichement.

Conservation de la fonctionnalité hydraulique et écologique de l'écosystème : fiches actions 8 à 12

Conservation et gestion du réseau hydrographique des marais de l'Erdre ; Protection, restauration et entretien des berges de l'Erdre et de ses affluents ; Optimisation de la gestion des niveaux d'eau de l'Erdre et des marais inféodés ; Gestion hydraulique des marais endigués de Mazerolles ; Maîtrise de la qualité de l'eau de l'Erdre et des marais.

Conservation et gestion des espèces d'intérêt communautaire :

fiches actions 13 à 18

Préserver l'habitat et les populations (5 fiches) : des insectes coléoptères, de l'Agriion de Mercure, du Triton crêté, de la Loutre d'Europe, des chiroptères ; Programme de lutte contre la prolifération des espèces envahissantes (floristiques et faunistiques).

4 autres fiches actions, concernant des opérations transversales, viennent compléter ce dispositif, à savoir : Suivis et évaluation du patrimoine naturel et de sa gestion ; Mesures et outils de protection et de gestion applicables sur le site des marais de l'Erdre ; Plan de communication du site Natura 2000 des marais de l'Erdre ; Mise en œuvre du Document d'objectifs.

Flûteau nageant.

Triton crêté (à gauche) et marbré (à droite).

Brochet.

Appel à «candidatures» !

Constituant le cœur du Document d'objectifs, ces 22 fiches actions sont toutes bâties sur le même modèle : présentation des milieux, habitats et espèces concernés ; description des actions et mesures de gestion préconisées (de l'animation terrain jusqu'à la communication grand public en passant par le suivi scientifique) ; calendrier d'intervention, budget et financements potentiels. Des volets techniques ont également été joints, présentant des recommandations pratiques (études préalables, gestion, périodes d'intervention...).

Le Document d'objectifs est donc prêt à être mis en œuvre. Ne manquent plus que les « bonnes volontés » (collectivités, associations, agriculteurs, propriétaires...) pour prendre en charge une ou plusieurs de ces actions, le syndicat mixte EDEN restant animateur de cette opération. Deux types de contrats, entre futurs acteurs et pouvoirs publics, ont d'ores et déjà été établis : les Contrats d'Agriculture Durable (anciennement CTE) pour les professionnels agricoles, financés par des fonds du Ministère de l'Agri-culture avec l'aide de l'Union Européenne ; les contrats Natura 2000 pour les autres activités professionnelles et les propriétaires, dont les financements seront assurés par le Ministère de l'Environnement et l'Europe. Avis aux intéressés !

Pour plus de renseignements :

Jean-Luc Maisonneuve
Syndicat Mixte EDEN,
31, 32 Quai de Versailles
44000 Nantes.

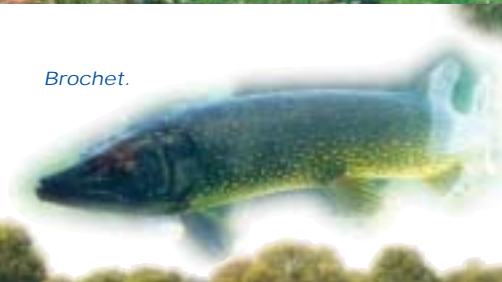
Tél : 02 40 48 24 42.
Fax : 02 40 48 24 46

Email :

syndicat-mixte-eden@wanadoo.fr

Site internet :

www.eden-sur-erdre.fr.st



Un débouché pour la jussie ?

En juin dernier, le Syndicat Mixte EDEN a procédé à un arrachage mécanique de jussie au lieu-dit la Rivière sur la commune de Petit-Mars. Bateaux arracheurs (2), camion grue, barrage flottant... Un bras mort de l'Erdre, couvrant une surface de 4 000 m² recouverte à plus de 95 % par cette plante envahissante, a été concerné par ces travaux confiés à l'entreprise HLB Environnement, et complétés durant l'été par un arrachage manuel effectué par les pêcheurs professionnels dans le cadre d'un Contrat Territorial d'Exploitation. Objectifs de cette opération : éviter une contamination des marais situés à proximité, favoriser le retour de la flore indigène, du poisson et des activités humaines, améliorer la qualité de l'eau... Sans oublier le contrôle de l'impact de cet arrachage sur le milieu grâce à une étude en cours menée par un étudiant de l'ENSAR ⁽¹⁾ pour le compte de la DIREN ⁽²⁾ des Pays de la Loire. À noter que plus de 25 tonnes de jussie brute arrachée font également l'objet actuellement d'essais de compostage. En fonction des résultats des analyses agronomiques finales, la jussie pourrait alors avoir une solution de recyclage efficace, à un coût raisonnable !

(1) École nationale supérieure agronomique de Rennes.

(2) Direction régionale de l'environnement.

> environnement

environnement

Cyanobactéries : la nouvelle donne



De nouveaux seuils d'alerte fixés par l'État, une étude scientifique lancée par l'EDEN... Les cyanobactéries, réapparues dans l'Erdre cet été, mobilisent plus que jamais les pouvoirs publics.

Cette année, l'été est revenu sur l'Erdre avec, comme en 2002, son lot de cyanobactéries. Comme en 2002 ? Pas tout à fait, le contexte législatif ayant entre temps évolué. Le 6 mai 2003, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a en effet adopté les recommandations préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé, visant à fixer des seuils d'alerte (niveaux 1, 2a, 2b, 3) en fonction du nombre de cyanobactéries et de la concentration en toxines dans les eaux de baignade et des zones de loisirs nautiques.

Bilan, durant la saison (jusqu'à fin août), l'Erdre n'a jamais dépassé le niveau 2a (cyanobactéries supérieures à 100 000 cellules par millilitre et teneur en toxines inférieure à 25 microgrammes par litre), synonyme d'une communication importante sur le site et au sein des clubs et de quelques précautions d'hygiène à appliquer. Car ces micro-algues bleues,

qui se développent dans des eaux peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments (azote, phosphore...) peuvent en effet occasionner différents troubles (irritations, nausées, maux de ventre... pour les plus courants) chez l'homme. C'est pourquoi, face à ce problème de santé publique, et souhaitant conserver à la rivière son caractère de base de sports et de loisirs, le syndicat mixte EDEN, soutenu financièrement par plusieurs partenaires ⁽¹⁾, a lancé en automne 2002 une étude technique et scientifique sur les cyanobactéries. Quels en sont les mécanismes d'apparition ? Comment les combattre et les prévenir ?... Le cabinet Setude, supervisé par une équipe d'experts et de chercheurs ⁽²⁾, livrera ses conclusions d'ici l'année prochaine. Pour aborder l'été 2004 avec à nouveau une nouvelle donne !

(1) Conseil général de Loire-Atlantique, Conseil régional des Pays de la Loire, Communauté urbaine de Nantes, Agence de l'eau et Direction régionale de l'environnement pour un budget global de 340 000 euros.

(2) Agence de l'eau, ISOMER, Université de Rennes, INRA de Thonon-les-Bains.

Pour en savoir plus :
<http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr> et
www.eden-sur-erdre.fr.st



31, 32 Quai de Versailles 44000 Nantes. Tél : 02 40 48 24 42. Fax : 02 40 48 24 46
Email : syndicat-mixte-eden@wanadoo.fr
Site internet : www.eden-sur-erdre.fr.st